

**Nombre de conseillers**

**En exercice : 12**

**Présents : 12**

**L'an deux mil dix-sept, le 17 mai, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri Doranlo, Maire.**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 10 mai 2017**

**Présents :** Thierry ALBERT, Régis BERTHAULT, Michel CHASLES, Isabelle COUQUIAUD, Gaëlle DANIELOU, Henri DORANLO, Maryvonne GARNIER, Annie HERVE, Olivier JEHANNE, Noëlle JULIEN, Didier RIDARD, Jean-Luc RIDARD.

Monsieur Didier RIDARD a été élu secrétaire de séance.

Votes à main levée.

**.Approbation du compte-rendu de la séance du 15 avril 2017 : adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire propose d'ajouter 1 point à l'ordre du jour, à savoir :

- Bail pour le fonds de commerce Bar-Restaurant

L'assemblée délibérante émet un avis favorable.

Sommaire

|  |
|--|
| 2017/051. Modification du Plan Local d'Urbanisme. Page 2                                     |
| 2017/052. Marché de livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire. Page 2 |
| 2017/053. Médiathèque : installation d'un système de sécurité anti-intrusion. Page 3         |
| 2017/054. Subventions aux associations : année 2017. Page 3                                  |
| 2017/055. Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust : Participation financière 2017. Page 4   |
| 2017/056. Achat du fonds de commerce. Page 4   |
| 2017/057. Informations et questions diverses. Page 5   |

**Communication des élus**

. Thierry Albert informe :

- des travaux réalisés actuellement par la CISE TP, rue du Pont Sel
- de la réunion avec le service juridique de la communauté de communes de Brocéliande pour préparer le marché d'appel d'offres pour les travaux rue du Pont Sel, à savoir aménagement d'une aire de stationnement et de la rue
- les travaux de l'aire de stationnement rue du Prélois devraient débuter au mois de juillet, l'ordre de service a été envoyé à l'entreprise retenue.

. Olivier Jéhanne :

- intervient sur l'insonorisation prévue à la salle polyvalente, et demande si des entreprises ont été consultées
- répond à Régis Berthault au sujet des travaux prévus au cimetière. Le portail sera posé fin juin et les allées réalisées au cours du mois de juillet.

. Henri Doranlo :

- donne un compte rendu de la rencontre avec la SADIV.

. Isabelle Couquiaud :

- fait savoir que la version finale du P.E.D.T. vient d'être transmise aux services de l'académie. À une question de Régis Berthault au sujet des choix des communes sur les T.A.P. Elle répond que pour l'année scolaire prochaine l'école les Gallo Peints fonctionnera sur 4,5 jours, comme actuellement.

## **2017/051**

### **Modification du Plan Local d'Urbanisme**

Lors de la commission PLU du 13 avril dernier qui s'est tenue à la Communauté de Communes de Brocéliande, monsieur le Maire a fait part de son souhait de lancer la procédure au plus vite pour ouvrir la zone 2AUa à l'urbanisation.

Cette procédure nécessite une modification de PLU avec enquête publique et implique l'obligation d'une délibération "motivée" justifiant des besoins d'urbanisation, au moment de la prescription.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- souhaite de voir évoluer le PLU,
- constate que les zones UA qui regroupent notamment les établissements artisanaux, commerciaux, sont actuellement complètes,
- constate que des demandes d'installations d'artisans, commerçants sont formulées sur la commune,
- décide d'ouvrir la zone 2AUa à l'urbanisation.

Il est précisé que cette délibération sera transmise à la Communauté de Communes de Brocéliande.

## **2017/052**

### **Marché de livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire**

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Le contrat de livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire arrive à échéance à la fin de l'année scolaire. Il est proposé de lancer une procédure de mise en concurrence des entreprises afin de conclure un nouveau marché pour l'année scolaire 2017-2018. Le marché pourra être renouvelé 3 fois pour une période d'une année (soit 4 ans maximum).

Il est précisé qu'environ 21 000 repas sont servis chaque année aux élèves et à quelques adultes.

L'estimation prévisionnelle étant inférieure au seuil des procédures formalisées, la consultation sera lancée selon une procédure adaptée, en vertu de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide ;

- d'autoriser le lancement de la consultation des entreprises en procédure adaptée
- d'autoriser Monsieur le maire à opérer le choix de l'attributaire et de signer le marché public aux conditions susmentionnées.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

### 2017/053

#### **Médiathèque : installation d'un système de sécurité anti-intrusion**

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif une somme de 2 000,00 € a été inscrite à l'article 2135.

Deux entreprises ont été consultées et sont venues sur le site, à savoir :

- Télésécurité Loire Bretagne (Activeille) de Vannes, qui propose une installation pour un montant de 1 906,07 € TTC + un abonnement de télésurveillance de 26,39 € TTC par mois, soit 316,68 € TTC par an (Cette société a installé le système de sécurité à la mairie et à l'école les Gallo Peints) ;
- ALVIDOM, dont le siège social est situé à Plélan-le-Grand, estime le coût de l'installation à 1 629,60 € TTC et pour la maintenance propose par contrat séparé pour une visite annuelle de vérification pour un montant de 216,00 € TTC par an. (Détecteur de fumée radio : offert).

Après avoir étudié les deux propositions, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir ALVIDOM dont le siège social est situé à Plélan-le-Grand et dont le devis s'élève à 1 629,60 € TTC pour l'installation et à 216,00 € TTC par an pour la visite annuelle de vérification.

### 2017/054

#### **Subventions aux associations : année 2017**

Sur proposition de la commission de finances réunie le 15 mai, le conseil municipal à l'unanimité vote les subventions pour l'année 2017 aux associations suivantes, à savoir :

**Etablissements scolaires** : 45,00 € par jeune

- Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Ille-et-Vilaine : 1 jeune
- Bâtiment CFA Ille-et-Vilaine : 4 jeunes
- MFR Montauban-de-Bretagne : 1 jeune

**TOTAL = 6 jeunes x 45,00 € = 270,00 €**

**Associations Communales et Cantonales :**

|  |                   |
|--|-------------------|
| Club la Corbeille  | 150,00 €          |
| F.C. Plélan-Maxent   | 550,00 €          |
| La Maxentaise  | 700,00 €          |
| Gymnastique Volontaire Maxentaise                            | 300,00 €          |
| Fanfare Harmonie l'Azylis                                    | 210,00 €          |
| Amicale des Donneurs de Sang                                 | 100,00 €          |
| Association Communale Chasse Agréée                          | 300,00 €          |
| ACPG/CATM Maxent   | 300,00 €          |
| Association Résidence « le Grand Champ »                     | 60,00 €           |
| Comité des Fêtes   | 500,00 €          |
| Association Parents d'Elèves Ecole Publique les Gallo Peints | 120,00 €          |
| Association Parents d'Elèves Ecole Privée saint Joseph       | 120,00 €          |
| La Pétanque Maxentaise                                       | 300,00 €          |
| Brocéliande Volley   | 500,00 €          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>4 210,00 €</b> |

**Associations Diverses :**

|                              |                 |
|------------------------------|-----------------|
| La Prévention Routière       | 25,00 €         |
| Alcool assistance Croix d'Or | 42,00 €         |
| Les Restos du Cœur           | 150,00 €        |
| F.N.A.T.H.                   | 100,00 €        |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>317,00 €</b> |

**2017/055**

**Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust : Participation financière 2017**

Le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust a fait parvenir en mairie la participation financière des 128 communes adhérentes qui s'élève à 206 899 € et représentant 156 662 habitants pour une superficie totale de 262 028 ha.

La participation financière demandée à la commune de Maxent est de 630,40 € pour 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la participation financière de la commune au Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust pour un montant de 630,40 € au titre de l'année 2017.

**2017/056**

**Achat du fonds de commerce**

Monsieur le Maire expose la situation du bar-restaurant des enfants Salmon. Lors du vote du budget le conseil municipal a inscrit une somme de 33 350 € pour l'achat du fonds de commerce.

Il demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer les documents nécessaires à l'acquisition de ce fonds de commerce, acte transcrit par maître Laurent Bourgoïn, notaire à Plélan-le-Grand.

A l'unanimité le conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire de signer ces documents.

2017/057

**Informations et questions diverses**

. Régis Berthault s'interroge sur le dossier de fusion entre la Communauté de Communes de Brocéliande et Montfort Communauté. Le Maire fait savoir que ce dossier sera vu au prochain bureau communautaire.

. Gaëlle Daniélou, au nom des habitants du lotissement rue du Pré aux Biches, fait remarquer qu'un exploitant agricole se sert de la rue pour desservir une parcelle qu'il exploite. Des tâches d'huile et des trous dans l'enrobé ont été constaté. Il sera prévu de mettre des plots à l'entrée de la parcelle, puisque l'exploitant peut entrer dans son champ par la rue du Prélois.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire clôt la séance.